

**Conseil du commerce des marchandises
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

**RAPPORT SUR L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ
DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

Rapport du Président du Comité SPS au Conseil
du commerce des marchandises

1 INTRODUCTION

1.1. Le rapport ci-après est présenté par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS), M. Tayutic Mena Retana, sous sa propre responsabilité, à la demande du Président du Conseil du commerce des marchandises (CCM).¹ Il a été établi avec le concours du Secrétariat.

1.2. Suite à la réunion du CCM du 30 juin 2023, les Présidents des organes subsidiaires du CCM ont été invités à présenter pour la première semaine de novembre des rapports écrits résumant les discussions tenues dans leurs comités et décrivant les améliorations convenues.²

1.3. Un précédent rapport avait été présenté en décembre 2022 sur le "fonctionnement actuel" du Comité SPS, dans le document [G/L/1476 \(G/SPS/65\)](#), par l'ancien Président M. Tang-Kai Wang, également à la demande du Président du CCM. La liste complète des rapports précédemment établis par les Présidents des organes subsidiaires du CCM figure dans le document [JOB/CTG/19/Rev.2](#). Ces rapports ont été compilés par le Secrétariat dans une matrice ([G/C/W/824/Rev.1](#)), décrivant l'état des travaux avant les discussions.

1.4. Après la CM12, le Comité SPS a commencé des discussions spécifiques sur son propre fonctionnement en novembre 2022.³ Plusieurs Membres ont alors présenté des propositions écrites sur la manière d'améliorer le fonctionnement et/ou ont fait des suggestions lors des réunions du Comité SPS. Le 9 mars 2023, eu égard aux discussions et suggestions des Membres dans le cadre du CCM, le Président du CCM a prié tous les Présidents des organes subsidiaires d'entreprendre des discussions sur le fonctionnement de leurs organes respectifs compte tenu de la matrice de comparaison ([JOB/CTG/24](#)). Il était aussi indiqué dans cette communication que les organes subsidiaires seraient invités à présenter un rapport écrit au CCM sur leurs discussions et les améliorations exposées, pour examen à la dernière réunion formelle du CCM, prévue pour le 30 novembre 2023.

1.5. Le présent rapport couvre toutes les améliorations apportées au Comité SPS depuis la conclusion de la CM12 en juin 2022, après des discussions approfondies menées par les Membres, le but étant de leur permettre de mieux remplir leur mandat et leurs attributions. Il contient également des renseignements sur les différentes réunions et discussions tenues au sujet des propositions et suggestions écrites qui ont été reçues.

¹ [JOB/CTG/29](#) et [JOB/CTG/33](#).

² Des précisions sur ce processus sont données dans le document [JOB/CTG/33](#).

³ Comme il est indiqué dans le document [G/L/1476](#), pendant la période 2019-2020 le Comité SPS avait aussi mené des discussions approfondies sur l'amélioration de son fonctionnement et de ses processus. Cela s'inscrivait dans le contexte d'une initiative plus générale lancée par le Groupe d'Ottawa, ainsi que des réflexions du Comité sur ses processus pendant la pandémie de COVID-19.

2 PROCESSUS ET PROPOSITIONS

2.1 Nombre et type de réunions

2.1. Depuis la conclusion de la CM12 en juin 2022, le Comité SPS a examiné son propre fonctionnement au cours de sept réunions. Le tableau 1 ci-après indique pour chacune la date et le type de réunion, ainsi que les cotes des documents (ordre du jour annoté ou communication du Président du Comité SPS, et résumé du Président ou rapport résumé).

Tableau 1: Nombre de réunions

Date	Type de réunion	Ordre du jour/Communication du Président	Résumé du Président/Rapport résumé
9 novembre 2022 (matin)	Informelle	JOB/SPS/24	G/SPS/R/108⁴
11 novembre 2022	Formelle	JOB/SPS/23	G/SPS/R/108
24 mars 2023	Formelle	JOB/SPS/26	G/SPS/R/109, G/SPS/R/109/Corr.1
11 mai 2023 (matin)	Informelle	ICN/SPS/2	G/SPS/R/110⁵
12 juillet 2023 (matin)	Informelle	JOB/SPS/30	G/SPS/R/110⁶
14 juillet 2023	Formelle	JOB/SPS/29	G/SPS/R/110
29 septembre 2023	Informelle	ICN/SPS/4	⁷

2.2 Propositions présentées par les Membres et autres documents pertinents distribués par le Secrétariat

2.2. Les Membres ont eu plusieurs possibilités de présenter des suggestions pour améliorer le fonctionnement du Comité SPS. Récemment, avant la réunion de juillet 2023, ils avaient jusqu'au vendredi 26 mai pour présenter des observations ou des propositions qui y seraient examinées.

2.3. Entre février et juin 2023, les Membres ont présenté trois propositions relatives au fonctionnement du Comité SPS; elles ont été examinées aux réunions du Comité, et/ou portées à l'attention des Membres. Des suggestions additionnelles ont aussi été faites oralement par les Membres durant des réunions du Comité. Le tableau 2 ci-après indique les Membres qui ont présenté des propositions, les cotes des documents correspondants et la date de distribution (voir section 2.3 pour des renseignements additionnels sur l'examen de ces propositions).

Tableau 2: Propositions présentées par les Membres

Auteur(s)	Document	Date de distribution
Argentine, Brésil, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay	JOB/SPS/25/Rev.3	21 juin 2023
Inde	WT/GC/W/874	1 ^{er} mai 2023
Royaume-Uni	JOB/CTG/26/Rev.1	11 mai 2023

2.4. Lors de la réunion informelle tenue le 11 mai 2023, le Secrétariat a présenté ses observations sur le document [JOB/SPS/25/Rev.2⁸](#), à la demande d'un Membre, et a ensuite distribué son exposé en tant que document de séance. Le tableau 3 ci-après indique la cote du document et la date de distribution (voir section 2.3 pour des renseignements additionnels).

Tableau 3: Autres documents pertinents distribués par le Secrétariat

Autres documents pertinents	Date de distribution
RD/SPS/227	22 juin 2023

⁴ Le résumé des discussions de la réunion informelle établi par le Président figure à l'annexe B.

⁵ Le résumé des discussions de la réunion informelle établi par le Président figure à l'annexe C.

⁶ Le résumé des discussions de la réunion informelle établi par le Président figure à l'annexe B.

⁷ Le résumé des discussions de la réunion informelle établi par le Président figurera en annexe au rapport résumé de la réunion de novembre 2023 du Comité.

⁸ Une troisième révision (Rev.3) a été distribuée ultérieurement, avec l'ajout de certains Membres.

2.3 Discussions sur le fonctionnement du Comité SPS et sur les propositions présentées

2.5. Les discussions du Comité en novembre 2022 ont porté principalement sur la préparation du rapport concernant le "fonctionnement actuel" du Comité SPS⁹ ([G/L/1476-G/SPS/65](#), distribué en décembre 2022). Par la suite, les discussions ont été axées sur les propositions écrites présentées par les Membres, et sur leurs suggestions formulées oralement lors des réunions. En outre, le Secrétariat a donné des retours sur plusieurs propositions/suggestions, et a informé le Comité des faits nouveaux pertinents. Ces discussions sont résumées ci-après. Lors des réunions, il a été noté que le Comité SPS réfléchissait régulièrement à améliorer ses pratiques, y compris dans le contexte des examens, et qu'il avait en fait déjà mis en œuvre bon nombre des propositions présentées par les Membres dans le cadre du CCM et d'autres comités.

2.3.1 Proposition présentée par l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ([JOB/SPS/25/Rev.3](#))

2.6. Avant la réunion de mars 2023 du Comité SPS, un groupe de Membres (Argentine, Colombie, Équateur, Paraguay et Uruguay) a présenté des suggestions sur le fonctionnement du CCM et de ses organes subsidiaires dans le document [JOB/SPS/25/Rev.1](#) soulignant que le Comité SPS appliquait déjà la plupart des suggestions, tout en notant certains domaines susceptibles d'être améliorés. Au nombre des domaines d'amélioration identifiés figuraient l'utilisation des outils numériques et l'enregistrement électronique, ainsi que la mise en œuvre potentielle d'un manuel de style. Des versions révisées du document ont ensuite été distribuées avec la participation du Brésil et du Pérou.

2.7. Lors des consultations intersessions de mai 2023, le Secrétariat a fourni des commentaires sur les suggestions figurant dans le document [JOB/SPS/25/Rev.1](#), en réponse à la demande formulée par un Membre à la réunion de mars. Il a souligné les domaines dans lesquels le Comité SPS mettait déjà en œuvre les meilleures pratiques, et identifié les domaines susceptibles d'être améliorés ou harmonisés, tels que le système d'alerte automatique lié au calendrier des réunions de l'OMC, l'alignement des pratiques en matière de réunions formelles et l'enregistrement électronique, bien que certains de ces points fassent l'objet de discussions au niveau du CCM.

2.8. En outre, le Secrétariat a relevé certaines différences entre le Comité SPS et d'autres organes de l'OMC, par exemple en ce qui concerne l'utilisation de rapports résumés au lieu de comptes rendus, ce qui avait fait l'objet de discussions dans le passé. L'exposé du Secrétariat a été distribué en tant que document de séance sous la cote [RD/SPS/227](#).

2.9. Lors des consultations intersessions du mois de mai, les Membres ont fait part d'observations positives concernant le rôle de chef de file du Comité SPS en matière de meilleures pratiques, se sont félicités des améliorations prévues pour le système d'enregistrement électronique et la plate-forme électronique pour les délégués, et ont suggéré d'harmoniser les pratiques concernant la plate-forme e-agenda, telle qu'elle est utilisée par les différents organes de l'OMC. Un Membre a suggéré l'élaboration d'un manuel sur l'e-agenda et l'intégration des échéances e-agenda dans le projet d'ordre du jour annoté. Un autre a demandé que les exposés soient distribués avant les réunions afin d'améliorer l'efficacité des discussions. En réponse, le Secrétariat a indiqué qu'il étudierait l'élaboration d'un manuel pour la plate-forme e-agenda et qu'il consulterait les collègues travaillant dans d'autres organes de l'OMC pour discuter de l'harmonisation de la plate-forme. Le Secrétariat a aussi noté que beaucoup d'exposés étaient communiqués à la dernière minute, mais que ceux qui étaient reçus à temps pouvaient être distribués.

2.10. Lors de la réunion informelle de juillet 2023, les Membres ont poursuivi les discussions sur le fonctionnement du Comité SPS et ont été invités à formuler des observations et des suggestions additionnelles. Plusieurs ont pris la parole pour se féliciter de faire partie d'un comité qui incarnait les meilleures pratiques et les diffusait auprès des autres organes subsidiaires du CCM. Dans le même temps, certains ont fait remarquer que des améliorations étaient encore possibles et que le fait d'être un comité modèle n'était pas acquis en permanence. En outre, certains ont exprimé leur plein appui à l'amélioration de domaines qui avaient été identifiés précédemment et ont également fait d'autres suggestions.

⁹ Ce rapport avait été établi par l'ancien Président, M. Tang-Kai Wang, avec l'aide du Secrétariat.

2.11. **e-agenda et autres outils en ligne**: S'agissant de l'e-agenda, un Membre a fait plusieurs suggestions, notant les différences entre les divers comités et plaidant pour autant d'harmonisation que possible. Il a cité notamment la pratique du Comité de l'accès aux marchés consistant à télécharger les rapports et les déclarations du Président, soulignant que si les délégués pouvaient avoir accès, dans l'e-agenda, à tous les renseignements fournis lors d'une réunion du Comité, alors télécharger ces renseignements pourrait équivaloir à disposer du compte rendu de la réunion. Le Membre a noté que l'e-agenda SPS facilitait de nombreuses tâches et a invité à explorer d'autres éléments.

2.12. Un Membre a fait référence à la navigation des PCS dans l'e-agenda SPS par rapport à l'e-agenda OTC. Un autre a suggéré d'ajouter une barre latérale pour faciliter la navigation vers la section PCS dans l'e-agenda SPS.

2.13. Certains Membres ont accueilli favorablement les améliorations proposées si elles apportaient une valeur ajoutée et rendaient l'e-agenda plus convivial, ont soutenu l'idée du téléchargement du rapport du Président, et ont convenu qu'il serait utile d'adopter les bonnes pratiques d'autres comités et de disposer du résumé du Président et des interventions du Secrétariat également dans l'e-agenda.

2.14. Le Secrétariat a informé le Comité qu'un projet de manuel pour l'e-agenda était en cours d'élaboration et que l'équipe SPS était en train de se coordonner avec d'autres comités qui utilisaient l'e-agenda. Il a également noté que les pratiques et les demandes des Membres variaient d'un comité à l'autre, d'où la présence de caractéristiques différentes dans les e-agendas respectifs. On s'attendait cependant à ce que davantage de comités commencent à utiliser l'e-agenda et qu'une plus grande attention soit accordée à sa convivialité. Le Secrétariat a en outre expliqué que l'e-agenda OTC ne contenait que des PCS, et que sa page principale ne comportait donc que des PCS, alors que l'e-agenda SPS comprenait tous les points de l'ordre du jour de la réunion du Comité. Toutefois, il avait été demandé que soient inclus d'autres points de l'ordre du jour dans l'e-agenda OTC. Le Secrétariat a indiqué qu'il était disposé à consulter directement les Membres sur toute autre question relative à l'e-agenda. Il a en outre indiqué qu'en ce qui concerne l'inclusion d'autres types de renseignements dans l'e-agenda, tels que le rapport du Président, il avait entamé des discussions et examinait la meilleure façon de décider de ce qu'il convenait d'inclure.

2.15. Le Secrétariat a présenté des renseignements actualisés sur la plate-forme électronique pour les délégués, rappelant qu'il avait déjà appelé l'attention sur cette plate-forme lors des consultations intersessions de mai. Il s'agissait d'un espace dédié sur le site Web de l'OMC qui permettrait aux délégués de disposer d'une interface pour gérer leur participation aux comités de l'OMC, tant pour les délégués en poste à Genève que pour ceux basés dans les capitales. En outre, cet outil faciliterait le partage des coordonnées des délégués, ainsi que leur affectation aux comités de l'OMC. La plate-forme serait d'abord déployée sous la forme d'une simple interface Web (compatible avec les téléphones mobiles), puis élaborée en fonction des retours des usagers. Une séance d'échange de renseignements serait organisée par l'équipe concernée du Secrétariat.

2.3.2 Proposition présentée par l'Inde ([WT/GC/W/874](#))

2.16. Lors de la réunion informelle du Comité SPS de juillet 2023, l'Inde a attiré l'attention sur sa proposition (document [WT/GC/W/874](#)) présentée en mai au Conseil général et énumérant 30 améliorations opérationnelles à apporter à l'OMC avant qu'elle ne fête ses 30 ans, suivant l'approche de la "réforme par l'action". L'initiative "30-30" proposait ainsi des changements progressifs réalisables dans un délai indicatif, et reposait sur des consultations approfondies avec de nombreux Membres. Elle n'était pas axée sur la réforme du contenu, mais s'attaquait aux difficultés rencontrées par les délégués au quotidien.

2.17. La proposition avait déjà été discutée dans le cadre du Conseil général et était maintenant présentée au Comité SPS. Deux points ont été mentionnés en particulier: i) la mise au point d'une application mobile de productivité, que l'Inde avait proposé de développer; et ii) le hashtag "30-30" pour diffuser largement l'initiative. L'Inde a noté que beaucoup de suggestions figurant dans le document avaient déjà été bien mises en œuvre au sein du Comité SPS, mais qu'il en restait quelques-unes qui pouvaient encore être examinées, et a dit qu'elle se réjouissait à la perspective de collaborer avec d'autres Membres pour dégager un consensus dans ces domaines.

2.3.3 Proposition présentée par le Royaume-Uni ([JOB/CTG/26/Rev.1](#))

2.18. Le Royaume-Uni a présenté au CCM le document [JOB/CTG/26/Rev.1](#), intitulé "Compilation des contributions concernant le fonctionnement des organes s'occupant des marchandises". Après les consultations intersessions de mai 2023, le Secrétariat a ensuite distribué ce document sur la liste de diffusion des délégués SPS, à la demande de la délégation du Royaume-Uni.

2.3.4 Autres suggestions visant à améliorer le fonctionnement du Comité SPS

2.19. Lors de la réunion informelle de juillet 2023, certains Membres ont fait d'autres suggestions sur la manière d'améliorer le fonctionnement du Comité SPS.

2.20. **Examen des PCS:** Un Membre a fait référence à la structure rigide de l'examen des PCS, observant que les Membres présentaient leurs préoccupations au moyen d'une déclaration formelle et que les réponses écrites étaient préparées à l'avance par le Membre répondant. En particulier, il s'est dit préoccupé par le fait que les détails concernant de nouvelles PCS ou de nouveaux éléments relatifs à des PCS existantes étaient présentés dans des déclarations sans communication préalable suffisante avec les Membres répondants, ce qui empêchait de fournir des réponses spécifiques ciblées. Le Membre a également noté que les deux parties pourraient bénéficier davantage des discussions si les renseignements étaient communiqués à l'avance, car il n'était pas toujours possible de fournir des réponses spontanées.

2.21. Certains Membres ont soutenu cette suggestion, exprimant un intérêt pour la meilleure façon d'améliorer l'examen des PCS par la communication à l'avance de renseignements sur les nouvelles PCS ou sur les éléments nouveaux relatifs aux PCS déjà soulevées, et étudiant des exigences minimales en matière de renseignements lors de la proposition d'une nouvelle PCS et de délais pour actualiser les renseignements avant les réunions du Comité.

2.22. Un autre Membre a noté que, selon lui, la communication préalable de questions écrites à un Membre répondant n'avait pas d'impact sur les longs délais de réception d'une réponse. Un Membre a répondu qu'il avait l'habitude de distribuer les réponses aux questions et a précisé que sa suggestion de communiquer des renseignements à l'avance concernait les nouvelles PCS et non les échanges techniques.

2.23. Certains Membres étaient d'avis que, même s'il serait utile, en particulier dans le cas de nouvelles PCS, de disposer de renseignements communiqués à l'avance, le Comité devrait éviter d'être trop normatif, par exemple en utilisant des délais et des critères pour déterminer si le Membre répondant fournirait une réponse ou non. Cela pourrait devenir une excuse pour éviter de répondre à une PCS si, de l'avis du Membre répondant, des renseignements insuffisants avaient été fournis. En outre, l'approche proposée pourrait empiéter sur l'espace ménagé pour les réunions bilatérales ou devenir un obstacle au maintien des discussions au sein du Comité, et amorcer une évolution vers un échange de déclarations écrites, diminuant ainsi le rôle du Comité en tant que forum permettant de soulever des questions bilatérales dans un cadre multilatéral. Un Membre a également fait remarquer que les délégués recevaient parfois des instructions de dernière minute, ce qui rendait difficile le respect de critères préétablis.

2.24. Un autre Membre a fait observer qu'aucune règle n'empêchait les Membres de tenir des réunions bilatérales et que, lorsqu'une question était soulevée en tant que PCS, toutes les autres possibilités avaient été épuisées. Il a souligné que la communication de renseignements à l'avance, en particulier pour de nouvelles PCS, était importante et contribuait à l'efficacité du processus relatif aux PCS.

2.25. En ce qui concerne la communication de renseignements à l'avance sur les PCS, le Secrétariat a rappelé aux Membres que le délai pour la clôture de l'ordre du jour était précédemment fixé à 10 jours avant la réunion du Comité, et qu'il avait ensuite été porté à 21 jours, à la demande des Membres, afin de permettre la préparation des réponses. Il était demandé aux Membres soulevant une préoccupation de communiquer un aperçu de la question aux Membres répondant à la préoccupation. En outre, la plate-forme e-agenda comportait un onglet pour une brève description de la mesure, permettant aux Membres de fournir des renseignements sur la préoccupation soulevée, mais cette fonction n'avait pas vraiment été utilisée par les Membres.

2.26. Un Membre s'est interrogé sur la procédure à suivre pour présenter des PCS, demandant des éclaircissements sur la question de savoir s'il y avait, dans tous les cas, une obligation de porter la préoccupation à l'attention du Membre répondant, ou s'il suffisait de soulever la PCS sur la plate-forme e-agenda. Le Secrétariat a expliqué que, bien que la plupart des PCS soient soulevées par le biais de l'e-agenda, la meilleure pratique consistait toujours à informer le Membre répondant, notant que des renseignements sur cette pratique étaient également inclus dans la communication envoyée aux délégués avant chaque réunion du Comité. Le Secrétariat a aussi répondu à une question concernant la traduction des documents, précisant que la plupart des documents présentés par les Membres étaient mis à disposition dans les trois langues officielles de l'OMC avant la réunion. En outre, le Secrétariat distribuait ses documents trois semaines avant les réunions du Comité afin qu'ils soient traduits à temps.

2.27. Un Membre a souligné l'importance de mener un dialogue et des interactions productifs avec les autres Membres, notant que le Comité SPS (ainsi que le Comité OTC) se distinguait des autres comités par le niveau de dialogue. Les outils numériques, tels que l'e-agenda, pourraient faciliter le travail, mais si les Membres ne menaient pas un dialogue constructif, ces outils ne seraient pas utiles. Le Membre a rappelé au Comité que l'Organisation était pilotée par les Membres, et que si des renseignements suffisants n'étaient pas disponibles sur les PCS il incombait à chaque Membre de demander des éclaircissements dans les trois semaines précédant la réunion.

2.28. **Ordre du jour:** Un Membre a proposé que le Comité envisage de réorganiser les points inscrits à l'ordre du jour afin d'examiner les questions de fond avant les PCS, comme cela est fait dans les réunions du CCM. Le Membre a en outre noté que le Comité OTC avait déjà déplacé l'examen de certains éléments quant au fond avant le point de l'ordre du jour concernant les PCS. En réponse, le Secrétariat a indiqué que l'ordre des points pourrait être examiné et a suggéré qu'une idée pourrait être d'expérimenter des changements dans le cadre de l'ordre du jour d'une réunion, s'il en était ainsi convenu par les Membres.

2.4 Modalités d'adoption des décisions

2.29. Aucune décision formelle n'a été adoptée par le Comité en plus des modifications mises en œuvre avant la période considérée. Au lieu de cela, le Secrétariat a mis en œuvre des modifications en consultation avec les Membres.

3 AMÉLIORATIONS DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

3.1. Suite à ces discussions et à d'autres, les six améliorations ci-après ont été ou seront apportées aux travaux du Comité SPS (en plus des pratiques que le Comité applique déjà):

Domaine général	Améliorations du fonctionnement du Comité SPS
A. Assistance aux délégués	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d'introduction périodiques sur le Comité SPS pour les nouveaux délégués. Depuis juin 2022, une séance d'introduction à l'intention des délégués s'est tenue le 13 mars 2023 et une autre le 18 septembre 2023. • Production d'une brochure contenant des renseignements pertinents pour les nouveaux délégués SPS.
B. Planification et organisation des réunions	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pas de modification - Maintien des pratiques existantes concernant la planification et l'organisation des réunions à l'avance, ainsi que la distribution préalable des communications aux Membres et observateurs pour les informer des réunions prévues.¹⁰</i>

¹⁰ Des renseignements détaillés sur les pratiques existantes du Comité SPS concernant la planification et l'organisation des réunions figurent dans le document [G/L/1476-G/SPS/65](#).

Domaine général	Améliorations du fonctionnement du Comité SPS
C. Conduite des réunions formelles	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pas de modification - Maintien des pratiques existantes concernant la conduite des réunions formelles.</i>¹¹
D. Conduite des réunions informelles	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la cote ICN pour les communications du Président convoquant des réunions informelles. Depuis mars 2023, la cote ICN est utilisée pour les documents de convocation des réunions informelles.
E. Outils numériques utilisés par le Comité	<ul style="list-style-type: none"> • Lien entre les préoccupations commerciales connexes soulevées dans les différents comités qui utilisent actuellement la Base de données sur les préoccupations commerciales (y compris le Comité SPS). • Élaboration en cours d'un manuel pour l'e-agenda SPS • Efforts en cours pour assurer la coordination entre les comités de l'OMC utilisant l'e-agenda.
F. Travaux de fond	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité continue d'appliquer et d'affiner plusieurs pratiques de longue date, comme l'organisation de séances thématiques, le recours à des groupes thématiques/groupes de travail pour faire avancer les travaux, la préparation de résumés du Président des réunions informelles, ou encore l'utilisation de l'e-agenda, d'ePing et de la Base de données sur les préoccupations commerciales.

4 PROCHAINES ÉTAPES

4.1. Le Comité SPS continuera d'identifier de nouvelles pratiques pour améliorer son fonctionnement et de modifier ses pratiques existantes, comme il le fait depuis sa création.

4.2. Plus précisément, l'un des sujets de discussion actuels est de savoir comment mieux utiliser le temps à disposition pendant les réunions du Comité, en particulier concernant les préoccupations commerciales spécifiques. À cet égard, le Président et le Secrétariat ont communiqué des renseignements aux Membres (aux réunions du Comité¹² ainsi qu'à la séance d'introduction récemment organisée pour les nouveaux délégués) sur les diverses modalités qui permettent de partager des renseignements et de faciliter les échanges avant les réunions afin de traiter ces questions commerciales.

4.3. Par exemple, il a été rappelé aux Membres d'utiliser l'e-agenda pour télécharger leurs déclarations avant qu'elles ne soient lues (également pour faciliter le travail des interprètes), ce que davantage de Membres ont commencé à faire. Outre les interventions orales, les Membres peuvent fournir des renseignements supplémentaires dans des déclarations détaillées qui peuvent être téléchargées dans l'e-agenda et présentées en tant que documents GEN. Ils ont été encouragés à procéder de cette façon, puis à faire des interventions orales plus courtes à la réunion du Comité. En outre, du temps a été spécifiquement ménagé pendant la semaine de réunion du Comité SPS pour faciliter les consultations bilatérales entre les Membres.¹³

4.4. Par ailleurs, les Membres ont été invités à s'exprimer, à la réunion de novembre, sur la suggestion d'un Membre visant à ce que le Comité envisage de réorganiser les points inscrits à l'ordre du jour pour les réunions formelles, en particulier pour examiner les questions de fond avant les préoccupations commerciales spécifiques (voir le paragraphe 2.27 ci-dessus).

¹¹ Des renseignements détaillés sur la conduite des réunions formelles du Comité SPS figurent dans le document [G/L/1476-G/SPS/65](#).

¹² Récemment à la réunion informelle tenue le 29 septembre 2023. Le résumé de cette réunion établi par le Président figurera en annexe au rapport résumé de la réunion de novembre 2023 du Comité.

¹³ Voir le paragraphe 9 du document [WTO/AIR/SPS/42](#).

4.5. Un autre aspect examiné est le nombre de demandes de statut d'observateur qui sont en attente depuis plusieurs années.¹⁴ Le Président a suggéré qu'une communication soit envoyée aux organisations concernées en mentionnant les demandes en attente et en indiquant que le Comité estime qu'il serait important qu'elles confirment leur intérêt, si elles souhaitent encore que leur demande soit examinée. Un calendrier pertinent serait établi pour ce processus.

4.6. Les pratiques susmentionnées font partie de celles qui sont actuellement envisagées pour améliorer encore le fonctionnement du Comité SPS, et qui seront examinées à la réunion de novembre du Comité.

¹⁴ La liste des organisations concernées figure dans le document [G/SPS/W/78/Rev.15](#).